

Collèges électoraux pour les élections au Conseil académique de l'Université Gustave Eiffel

Professeurs d'universités, directeurs de recherche et personnels assimilés Au sens art 11 statuts		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	Professeurs des universités	A	<p>Etre affecté en position d'activité à l'Université, établissement-composante, école-membre, y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental</p>
	Directeurs de recherche	A	
	Professeurs ENSA	A	
	Ingénieurs généraux des Ponts, des Eaux et des Forêts avec HDR (IGPEF)	A	
	Ingénieurs en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts avec HDR (ICPEF)	A	
	Ingénieurs généraux des mines avec HDR (IGM)	A	
	Ingénieurs en chef des mines avec HDR (ICM)	A	
	Ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat avec HDR (IDTPE)	A	
	Ingénieurs divisionnaires des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat avec HDR (IDTGCE)	A	
	Professeurs d'universités affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, une école membre, un établissement-composante,	A	
NON TITULAIRES	Professeurs des universités associés ou invités	A	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou plusieurs composantes de formation de l'Université Gustave Eiffel, établissements-composantes ou écoles-membres, pour l'année universitaire 2020- 2021 - ou effectuer, en tant que docteur, une activité de recherche à temps plein dans une unité de recherche rattachée à titre principal à l'université, école-membre ou établissement composante. <p>Sous réserve qu'ils soient en fonctions à la date du scrutin</p>
	Enseignants contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante en CDI ou CDD sur des fonctions équivalant à des fonctions de professeurs des universités	A	
	Chercheurs contractuels en CDI ou CDD employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante sur des fonctions équivalant à des fonctions de directeurs de recherche	A	

Autres enseignants-chercheurs, maîtres de conférences, chargés de recherche et personnels assimilés (art 11)		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	Maîtres de conférences	B1	Etre affecté en position d'activité à l'Université, l'établissement, établissement-composante ou école-membre y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental
	Chargés de recherche	B1	
	Maître de conférences ENSA	B1	
	IPEF de tout grade avec une thèse	B1	
	ITPE de tout grade avec une thèse	B1	
	IM de tout grade avec une thèse	B1	
	Ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes de tout grade ayant une thèse (ICSAP)	B1	
	Ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes de tout grade ayant une thèse (IAAP)	B1	
	IM de tout grade ayant une thèse	B1	
	Ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat de tout grade (ITGCE) avec thèse	B1	
	Personnels scientifiques des bibliothèques (conservateurs généraux et conservateurs)	B1	
Maîtres de conférence affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante	B1	- Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou plusieurs composantes de de l'Université Gustave Eiffel, établissements-composantes ou écoles-membres, pour l'année universitaire 2020-2021	
NON TITULAIRES	Maitres de conférences associés ou invités	B1	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou de plusieurs composantes de formation, établissement-composante, ou école membre de l'Université Gustave Eiffel pour l'année universitaire 2020- 2021 <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - En tant que docteur une activité de recherche à temps plein dans une unité de recherche rattachée à titre principal à l'université, école-membre ou établissement-composante. <p>Sous réserve qu'ils soient en fonctions à la date du scrutin</p>
	Enseignants contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante, en CDI ou CDD sur des fonctions équivalant à des fonctions de maitres de conférences	B1	
	Chercheurs contractuels employés par l'Université Gustave Eiffel, école-membre, établissement-composante en CDI ou CDD sur des fonctions équivalant à des fonctions de chargés de recherche	B1	
	ATER	B1	
	Chercheurs EPST ou de tout autre établissement public, ou reconnu d'utilité publique de recherche	B1	
	Personnels scientifiques des bibliothèques	B1	

Autres enseignants, maîtres de conférences, chargés de recherche et personnels assimilés (art 11)		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	Enseignants du 2 nd degré (PRAG, PRCE, PLP)	B2	Etre affecté en position d'activité dans l'établissement, y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental
	Enseignants affectés dans un autre établissement effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, à une de ses écoles-membres ou établissements-composantes	B2	Effectuer 128 heures dans une ou plusieurs composantes de formation, établissements-composantes, écoles membres de l'Université Gustave Eiffel pour l'année universitaire 2020- 2021
NON TITULAIRES	Contractuels enseignants affectés dans un autre établissement mais effectuant des enseignements à l'Université Gustave Eiffel, école-membre ou établissement-composante	B2	Effectuer 128 heures dans une ou plusieurs composantes de formation, établissement-composante, ou école membres de l'Université Gustave Eiffel pour l'année 2020-2021
	Chargés d'enseignement vacataires	B2	Effectuer 42 h de CM ou 64 heures de TP ou TD au sein d'une ou de plusieurs composantes établissement-composante, ou école membres de l'Université Gustave Eiffel pour l'année 2020-2021
	Agents temporaires vacataires	B2	
	Maitres de langues	B2	
	Lecteurs de langues	B2	
	Enseignants contractuels recrutés en CDI ou CDD par l'Université, une école membre ou un établissement composante, sur des emplois d'enseignants	B2	

Représentants des autres personnels		Collège électoral	Conditions pour être électeur
TITULAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - <u>IPEF de tout grade sans thèse</u> - <u>Im de tout grade sans thèse</u> - <u>ITPE de tout grade sans thèse</u> - <u>ITGCE de tout grade sans thèse</u> <p>Filière des corps MTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés d'administration de l'Etat - Secrétaires administratifs du contrôle et du développement durable - Technicien supérieur du développement durable - Adjoints administratifs des administrations de l'Etat - Adjoints techniques des administrations de l'Etat - Experts techniques des services techniques - Chargés d'études documentaires - Ouvriers des parcs et ateliers <p>Ouvriers d'Etat</p> <p>Filière des corps d'administrations parisiennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attachés d'administration - Chargés d'études documentaires - Secrétaires administratifs - Techniciens supérieurs - Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées, adjoints administratifs, - Agents logistiques générale <p>Filière ITRF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ingénieurs de recherche - Les ingénieurs d'études - Les assistants ingénieurs - Les techniciens de recherche et de formation - Les adjoints techniques de recherche et de formation <p>Filière AENESR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attachés d'administration - Les secrétaires administratifs - Les infirmiers - Les assistants de service social - Les adjoints administratifs <p>Filière des bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bibliothécaires - Les bibliothécaires adjoints spécialisés - Les assistants des bibliothèques - Les magasiniers des bibliothèques <p>Filière ITA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ingénieurs de recherche - Les ingénieurs d'études - Les assistants ingénieurs - Les techniciens de recherche - Les adjoints techniques de recherche 	C	Etre affecté en position d'activité dans l'établissement, établissement-composante ou école membre à la date du scrutin , y être détaché ou mis à disposition, sous réserve de ne pas être en congé de longue durée, en disponibilité ou congé parental
NON TITULAIRES	Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques	C	Etre en fonction dans l'établissement à la date du scrutin et effectuer un service au moins équivalent à un mi-temps pour une durée minimum de 10 mois

Usagers concernés	Collège électoral	Conditions pour être électeur
Les étudiants	D1	Etre régulièrement inscrits au sein de l'Université Gustave Eiffel en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours
Les apprentis effectuant une formation à l'Université, établissement-composante et école-membre		
Les personnes bénéficiant de la formation continue		
Les doctorants	D2	<p>Les doctorants doivent effectuer leur thèse dans une composante de recherche de l'université Gustave Eiffel ET respecter au moins un des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> · être inscrits à l'université Gustave Eiffel · être encadrés par un personnel inscrit sur les listes électorales de l'université Gustave Eiffel · être financés par l'université Gustave Eiffel